

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du Nord

Canton de Lille 6

HALLENNES-LEZ-HAUBOURDIN



*A Hallennes-lez-Haubourdin,  
Le 27 Avril 2023*

*Le Maire d'Hallennes-lez-Haubourdin,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de la Route,  
Vu le Code Pénal,  
Vu l'instruction ministérielle relative à la signalisation routière,  
Considérant les travaux de réparation de câbles télécoms face au 63, rue Emile Zola, par la Société  
« Ensio » de Rouvroy,  
Considérant que ces travaux nécessitent une restriction de la circulation et une interdiction du  
stationnement, au droit du chantier, à compter du Mercredi 10 Mai 2023, pour une durée de deux  
semaines,*

**ARRETE**

**Article 1** : *La circulation sera restreinte et le stationnement interdit, au niveau du 63, rue Emile Zola, au droit du chantier, à compter du Mercredi 10 Mai 2023, pour une durée de deux semaines.*

**Article 2** : *La Société « Ensio » de Rouvroy se chargera de la signalisation relative au présent arrêté. Celle-ci restera en place pendant toute la durée des travaux.*

**Article 3** : *Les dispositions du présent arrêté entreront en vigueur dès la mise en place des panneaux de signalisation.*

**Article 4** : *Madame La Directrice Générale des Services, Monsieur Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Hallennes-lez-Haubourdin, Monsieur Le Président de la M.E.L. (U.T.M.L. de Lomme), Monsieur Le Directeur de la Société « Ensio » de Rouvroy, et tous les agents placés sous leurs ordres, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.*



*Pour le Maire,  
L'Adjoint délégué aux Travaux,*

**Jean-Marc LECOMPTE**